



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Recueil des Actes Administratifs

**spécial
N° 12 du 09 février
2016**

| N° d'ordre | Dénomination et objet de l'arrêté |
|-------------------|---|
| 001 | DSDEN/SG/AA/2016-0006 du 2 février 2016 relatif à la constitution de la composition du Conseil départemental de l'Education Nationale |

Direction des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale
de la Haute-Savoie
Secrétariat Général
Références: SG/AA

Annczy, le 02 février 2016

LE PREFET DE HAUTE-SAVOIE

ARRÊTÉ DSDEN/SG/AA/2016-0006
relatif à la constitution de la composition du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 et notamment son article 12, modifiée et complétée par la loi n°85-97 du 25 janvier 1985 portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'état et les collectivités locales ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 12 juillet 2012 portant nomination de M. Georges-François LECLERC, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU le code de l'éducation titre III chapitre V et notamment les articles R235-1 à R235-11 relatifs aux conseils de l'éducation nationale dans les départements ;

VU la circulaire interministérielle du 21 août 1985 relative à la mise en œuvre du transfert de compétences en matière d'enseignement public et à la mise en place des conseils de l'éducation nationale institués dans les départements et les académies ;

VU la circulaire interministérielle du 19 novembre 1985 relative aux compétences et fonctionnement des conseils de l'éducation nationale ;

VU la délibération du bureau de l'association des maires, adjoints et conseillers départementaux de la Haute-Savoie désignant ses représentants au sein de ce conseil ;

VU la délibération du conseil départemental de la Haute-Savoie désignant ses représentants au sein de ce conseil ;

VU les propositions de M. le Préfet de Haute-Savoie ;

VU les propositions de M. le directeur académique des services de l'éducation nationale ;

VU les propositions des fédérations représentatives des parents d'élèves ;

VU les propositions des organisations syndicales représentant les personnels titulaires de l'état ;

ARRETE

Article 1 : L'arrêté du 13 décembre 2012 portant constitution du conseil départemental de l'éducation nationale est modifié.

Article 2 : La constitution du conseil départemental de l'éducation nationale du département de la Haute-Savoie est fixée ainsi qu'il suit :

I – Présidents membres de droit

M. le préfet de la Haute-Savoie ou, en cas d'empêchement, M. le directeur académique des services de l'éducation nationale

M. le président du conseil départemental ou, en cas d'empêchement, le vice-président du conseil départemental délégué à l'éducation

II – Représentants des collectivités locales

- représentants des communes :

titulaires :

M. Jean-Jacques GRANDCOLLOT, maire de Samoëns

Mme Thérèse LANAUD, maire du Bouchet-Mont-Charvin

M. Jean-Michel COMBET, maire de Cercier

Mme Marie-Antoinette METRAL, maire de Saint-Sigismond

suppléants :

M. Guillaume MATHELIER, maire d'Ambilly

Mme Odile MAURIS, maire-adjoint à Annecy-Le-Vieux

Mme Véronique BOUCLIER, maire-adjoint à Bonneville

Mme Valérie CUBY, maire-adjoint à Douvaine

- représentants du conseil départemental :

titulaires :

Mme Chrystelle BEURRIER, conseiller départemental du canton de Sciez

Mme Estelle BOUCHET, conseiller départemental du canton d'Annemasse

Mme Sophie DION, conseiller départemental du canton de Sallanches

M. Raymond MUDRY, conseiller départemental du canton de Bonneville

M. Dominique PUTHOD, conseiller départemental du canton d'Annecy 2

suppléants :

M. Jean-Paul AMOUDRY, conseiller départemental du canton de Faverges

M. Christian HEISON, conseiller départemental du canton de Rumilly

Mme Patricia MAHUT, conseiller départemental du canton de Thonon-les-Bains

M. Jean-Louis MIVEL, conseiller départemental du canton de Cluses

M. Vincent PACORET, conseiller départemental du canton de Seynod

III – Représentants des personnels titulaires de l'état :

F.S.U

titulaires :

Mme Marie DENIS

Mme Annie ANSELME

Mme Catherine CLEMENCET

suppléants :

Mme Christine SAINT-JOANIS

Mme Amandine BERRUX

M. Pascal RIMET

S.G.E.N. C.F.D.T

titulaires :

M. Carme MARRA

M. Bilel BOUCHETIBAT

M. Claude FONTAINE

Mme Véronique UNAL

suppléants :

M. Gilles MONTAGNON

Mme Sandrine BONMARIN

Mme Virginie LODDO

Mme Véronique JORAT

UNSA

titulaires :

M. Eric COMBET

M. Alain CHAMPION

suppléants :

M. Emmanuel FUSS

M. Julien JOLY

FNEC FP FO

titulaire :

Mme Véronique GOLFIER

suppléant:

M. Jean-Louis KIEFFER

IV – Représentants des usagers

- représentants des parents d'élèves :

FCPE

titulaires :

M. Didier BEAUVARLET

Mme Valérie CORBEX

M. Dominique EHINGER

Mme Claudette GOURDON

M. Edgard GUINAT

Mme Marie ROCH

UNAAPE

titulaire :

Mme Laetitia TISSOT-BONVALOT

suppléant :

Mme Sylvie LUCCHESI

- représentants des associations complémentaires de l'enseignement public :

titulaire :

M. Yves BON, fédération des œuvres laïques, Annecy

suppléant :

M. Eric BOTHOREL, fédération des œuvres laïques, Annecy

- personnes qualifiées :

titulaires :

M. Joseph QUIOC, représentant l'union départementale des associations familiales de Haute-Savoie


Mme Laure TOWNLEY, conseillère départementale du canton d'Annecy-le-Vieux

suppléants :

Mme Syverine LEROY SYMOENS, représentant l'union départementale des associations familiales de Haute-Savoie

Article 3 : M. le Secrétaire général de la Préfecture de la Haute-Savoie, M. le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale de Haute-Savoie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le Préfet


Georges-François LECLERC